



Froideville

1055 Froideville, le 3 octobre 2017

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 3 octobre 2017

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Fête nationale

Notre traditionnelle Fête Nationale du 1^{er} août s'est déroulée sur le site du Centre Sportif de Pré Camuz. Nos remerciements vont à Monsieur le Député Régis Courdesse, habitant de Froideville, qui a accepté de nous apporter son message, ainsi qu'à l'Amicale des Pompiers pour la parfaite organisation de cette soirée.

Nous encourageons toutes les sociétés locales à s'intéresser à l'organisation de cette manifestation; elles peuvent s'adresser à la Municipalité pour tous renseignements.

2. Marché SDNL (Schéma Directeur Nord Lausannois)

Le 2 septembre a eu lieu le traditionnel marché du SDNL, dont la commune de Froideville fait partie. Le thème de cette année était «Concilier durablement développement urbain et agriculture». Une table ronde avec comme invités une représentante de la Confédération, qui représentait l'ARE, office fédéral du développement territorial, un spécialiste en aménagement urbain et deux professionnels de la terre, dont votre syndic, a animé la matinée devant une centaine de personnes, dont quatre conseillers communaux de votre législatif, ceci malgré l'organisation le même jour de plusieurs activités associatives à Froideville.

3. Jumelage

Une délégation forte de quelques 38 Cacatchoux s'est rendue les 9 et 10 septembre chez nos amis français à La Pacaudière et ceci pour la 33^{ème} rencontre du Jumelage. Après le traditionnel apéro de bienvenue, chacun a pu se rendre chez ses hôtes. Un concert-spectacle dans les anciennes écoles réaménagées en théâtre, Le Noétika, fraîchement rénové par des artistes locaux, a ensuite diverti les convives.

La journée s'est terminée autour d'un succulent buffet à la salle des fêtes.

Tous les participants ont pu profiter de leurs familles d'accueil le dimanche.

Une forte délégation de la Municipalité a fait le déplacement; par contre, votre organe délibérant s'est montré beaucoup moins concerné, puisque nous n'avons pu compter sur la venue que d'une seule représentante du législatif à l'occasion de cette visite.

Nous rappelons que toutes et tous peuvent participer à ce sympathique jumelage, afin que ce dernier perdure encore de nombreuses années.

4. LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

Les effets de la LAT commencent sérieusement à se faire sentir suite à l'acceptation par le Grand Conseil, en juin dernier, de la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal. Froideville, et ce n'est une surprise pour personne, fait partie des communes surdimensionnées comme environ 75% des communes vaudoises. Les autorités locales doivent prendre des mesures pour réduire rapidement l'augmentation de la population.

Pour notre commune, et selon les calculs du SDT, Service du Développement Territorial, notre augmentation de population ne pourra dépasser 381 habitants jusqu'en 2036, sur une base calculée au 31 décembre 2014 de 2422 habitants et une croissance autorisée de 0,75 % par an. Or, l'état de la capacité d'accueil par rapport aux besoins fait état d'une estimation de surcapacité de 1'027 habitants à l'horizon 2036, selon la «simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)», toujours calculée par le SDT.

Sous réserve des exceptions prévues, la zone réservée doit permettre d'éviter tout développement qui puisse entraver la révision du PGA dans le respect de la mesure A11 du plan directeur cantonal.

Pour faire face à nos obligations, la Municipalité publiera prochainement, dans la FAO, une zone de réserve communale sur l'entier des zones légalisées à des fins de logements (art. 46 de la loi sur l'aménagement du territoire).

Ce rapport d'aménagement, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, est destiné à l'autorité cantonale chargée de l'approbation des plans et des règlements.

Pendant le déroulement de la procédure d'adoption des mesures d'aménagement projetées, le rapport peut être consulté. La procédure d'adoption de cette zone réservée est la même que pour un plan de quartier. Au final, c'est votre organe délibérant qui validera ou pas.

Ce moratoire sur les constructions permettra à la Municipalité de travailler sur son futur PGA et vous présentera pour approbation, dès son analyse terminée, quelles seront les possibilités constructibles sur notre territoire.

5. Transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale

Commencés à la mi-septembre 2016, les travaux se sont déroulés selon la planification prévue et, bien évidemment, quelques surprises liées aux découvertes de la construction de ce genre d'édifice ont donné parfois des sueurs froides à la Municipalité. Cependant, et comme annoncé, votre administration a eu le plaisir de vous accueillir dans des locaux rénovés au début janvier 2017.

Le préavis de CHF 417'000.00 a été respecté, la facture finale s'élevant à CHF 411'301.00, d'où une économie de CHF 5'699.00 (le document en votre possession montre les postes et différences entre les travaux budgétisés et les dépenses réelles).

La Municipalité vous remercie pour votre confiance et espère que vous n'aurez pas trop souffert pendant cette période quelque peu bousculée au sein de notre administration.

Un grand merci à nos collaboratrices de l'administration pour leur patience et leur adaptation.

A la rubrique des divers de la séance de ce soir, des exposés sur les thèmes suivants seront présentés par M. Michel Girod, Municipal en charge de ces dossiers :

- Statistiques déchets 2014-2016
- Statistiques des vitesses en localité (radar pédagogique)
- Site internet et accès sécurisé des Autorités exécutives et législatives de Froideville

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:

Alice HENRY